Procès-Verbal

Réunion du conseil municipal

Le mardi 23 janvier 2024

20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE – Bâtiment les *Marronniers*

Présents :
Mesdames et Messieurs : CHARPINE François - DUMAS David - DUPRAZ Fabien – EHNY Richard - GARDET Catherine - GROS Gilles - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - MANSOZ Carine – PERRIER Lysiane - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusées : Mesdames CORMIER Claire (pouvoir à Mme GARDET) - CUCCURU Isabelle (pouvoir à M. TAIN).

Absente : Madame FLEURET Anaïs

Secrétaire de séance : Monsieur DUPRAZ Fabien

En exercice : 18 **Quorum : 10** **Présents : 15** **Absents : 3** **Nombre de Pouvoirs : 2**

ORDRE DU JOUR

I **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**
I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023
I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués
I.3 Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II **FINANCES**
II.1 Demandes de subventions :
- réfection du Monument aux Morts
- achat de matériel pour service technique

II.2 Ouverture de crédits sur budget 21100

III **BATIMENTS**
III.1 Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'amélioration de la salle polyvalente / boulodrome

IV **URBANISME**
IV.1 Etat sur les PC / DP / CU
IV.2 Régularisation échange M. et Mme BELLEMIN-NOËL / Commune de Novalaise
IV.3 Cession de terrain – lieudit La Rossière – Dossier M. REYNAUD

V **SECURITE / SURETE**
Etat des interventions des services de gendarmerie sur la Commune

VI **INFORMATIONS**
Date des prochains conseils municipaux : 20 février et 19 mars 2024

= = = = = = = = = = = = = = = = =

I FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1 Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 a été adressé aux conseillers municipaux, le 16 janvier 2024, avec demande de remarques éventuelles avant le 19 janvier 2024.
Une remarque a été formulée par Monsieur TAIN demandant de rajouter, page 4, sur le chemin des Giffards : « un chemin rural aurait largement suffi pour répondre aux besoins des habitants ».
Il a été tenu compte de cette remarque.
Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite la secrétaire de séance à le signer.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

I.2 Compte-rendu des commissions par adjoints et conseillers délégués

- **Transition énergétique / numérique** – Alain PLOUZEAU
  - Éclairage public : Le matériel (candélabres) a bien été commandé, mais pas de délais précis à ce jour.
  - Borne de recharge de véhicule électrique : la borne située sur le parking d'écomobilité est en service. Une demande a été faite au SDES pour l'installation d'une borne à chargement rapide sur le parking du Champ de Foire.
  - Zones d'Accélération pour des Énergies Renouvelables (ZAEnR) : Dans le cadre de la loi APER, il est demandé aux communes de recenser les ZAEnR. Ce recensement fera l'objet d'une réunion publique prévue le 06/02. Nous pouvons également retrouver ce recensement sur le site internet de la commune. La validation finale de ces zones se fera lors du conseil municipal du 20 février prochain.
- **Associations / animations** – Fabien DUPRAZ
  - Vœux de la municipalité : grosse affluence et moment riche en échanges avec la population.
  - Repas des ainés : remerciements à l'ensemble des personnes présentes pour la mise en place de la salle, le service et le rangement. Repas assuré par « Les petites Roselières », très apprécié de nos ainés. 170 personnes présentes.

- **Mobilités** – Fabien DUPRAZ
  - Plan de mobilités du centre bourg : Une rencontre est prévue, le 06/02, entre le Département, l'agence Ecomobilité, le SMAPS et la commune pour étudier les améliorations possibles en termes de mobilités douces sur le secteur centre bourg- Bottières. Retour de l'étude prévue pour début d'été 2024.
  - Programme LEADER : La municipalité devrait présenter un dossier dans le cadre de l'appel à projets «Redynamisation des centres bourgs». Projet favorisant la création de rencontres et de nouveaux espaces d'échanges.
- **Communication** – Frédéric MANTEL
  - Edition prochaine d'une gazette sur le thème « transition énergétique et écologique »
- **Plan communal de sauvegarde** – Frédéric MANTEL
  - Le plan communal de sauvegarde étant terminé et le DICRIM distribué à chaque habitant, l'organigramme des différentes tâches est présenté. De plus, un exercice sur table, pour la mise en application de ce PCS, est prévu durant l'année 2024.
- **Finances** – Frédéric MANTEL
  - Une réunion de commission est prévue le 13 février prochain. Cette réunion sera l'occasion de travailler sur les investissements à venir. Le budget primitif sera voté le 19 mars prochain.
- **Urbanisme / Voirie / Réseaux** – David WROBEL
  - Chemin des Giffards : Suite aux dégâts des eaux, les travaux sur le chemin ont été repris. De plus, un curage plus conséquent a été effectué sur le fossé.
  - Voirie communale : une mise à jour du classement des voiries communales est prévue lors de la prochaine commission.
  - Une réunion a eu lieu avec Constructel afin d'aborder différents sujets notamment l'avancement et la pose des supports et de poteaux complémentaires.
  - Un plan pluri annuel pour les travaux d'eau a été lancé par le SIAGA.
- **Culture / Bibliothèque / Tourisme / Jeunesse** – Monika WDOWIAK
  - Des animations ont débuté en bibliothèque pour les scolaires, financées par le SIVU.
  - Une rencontre est prévue le 6 février avec l'APF France handicap pour échanger sur les problématiques d'inclusion.
- **Infos SMAPS** – Marie-Lise MARCHAIS
  - Prêt VAE : une campagne de prêt de VAE va débuter courant mars. De nombreuses personnes intéressées pour cette phase.
  - Défi des écoliers : La seconde édition du « Défi des écoliers » aura lieu le 16 mai.
  - Mai à vélo : dans le cadre de cette animation nationale, le SMAPS proposera différentes animations pour les communes volontaires.

I.3 <u>Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal</u>

- Madame le Maire informe, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal, de la décision d'accorder une concession double, pour une durée de 50 ans, à compter du 9 janvier 2024
  Montant de la concession : 600 €.

- Réception de DIA - Madame le Maire informe de la décision de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant :
  - Bâti (habitation) Chemin du Buinon

II FINANCES

II.1 Demandes de subventions :

- Réfection du Monument aux Morts

Madame le Maire informe que le Monument aux Morts nécessite des travaux de restauration avec nettoyage de l'ensemble du monument en pierre et regravure avec remise en peinture de l'ensemble des inscriptions.

Le coût de ces travaux s'élève à 8 844.60 € TTC et peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Il est proposé de déposer des demandes d'aides financières, les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région et du Département en sollicitant l'autorisation de démarrer les travaux avant octroi des subventions.

Le Conseil est invité à valider ces travaux et la constitution des dossiers de demandes de subventions.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident ces travaux et la constitution des dossiers de demandes de subventions.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

- Achat de matériel pour service technique

Madame le Maire propose d'acquérir un micro tracteur, équipé d'une lame de déneigement et épandeur à sel. Ce matériel permettrait l'hiver le déneigement des trottoirs, cours d'écoles et parking. De plus, il permettrait l'été le transport de la cuve d'arrosage, des déchets verts de la Commune. Elle donne la parole à Fabien DUPRAZ pour expliquer les différents choix de matériels.

Le coût de ce matériel s'élève à : 30 200 € HT.

Madame le Maire propose de déposer des demandes d'aides financières, les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région et du Département en sollicitant l'autorisation d'acquérir le matériel avant octroi des subventions.

Le Conseil est invité à valider cette acquisition et la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette acquisition et la constitution des dossiers de demandes de subventions.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

Un état du matériel existant est prévu, de même qu'un plan des besoins (en matériel ou infrastructures) à venir sera fait, en lien avec les services techniques. Mrs MANTEL et DUPRAZ se chargeront de cela.

II.2 Ouverture de crédits sur budget 21100

Monsieur MANTEL informe que la règlementation en vigueur autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent en rappelant la règle : ¼ du budget d'investissement voté en N-1 sur les dépenses réelles d'investissement sans les remboursements capital emprunt, ni les restes à réaliser.

Conformément aux textes applicables, il est proposé de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissement, afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-après :

OPERATION 28 – FORÊT - Chapitre 21

Crédits votés en 2023	54 000 €
Crédits pouvant être ouverts	13 500 €
Demande d'ouverture de crédits à hauteur de	4 000 €

Ceci afin de régler une facture relative à l'assistance technique de l'ONF sur l'exploitation de la parcelle 2 – programme de travaux 2023.

Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette ouverture des crédits de dépenses d'investissement.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

III BATIMENTS

III.1 Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'amélioration de la salle polyvalente / boulodrome

Madame le Maire rappelle la validation du projet de rénovation et d'amélioration de la salle polyvalente-boulodrome ainsi que le lancement de la procédure de consultation en vue de désigner un maître d'œuvre.
Un avis d'appel public à la concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre a été publié sur le site *marchés sécurisés* et sur le site de la Commune, avec une remise des candidatures et offres fixée au 24/11/2023.4 offres ont été reçues et ouvertes par la commission d'ouverture des plis, le 28/11/2023.
Présentation du rapport d'analyse des offres établi par le CAUE :

TABLEAU DE CLASSEMENT – OUVERTURE DES PLIS – NOVALAISE

Candidats		Pertinence et savoir faire des équipes													Montant des honoraires			NOTE
		Composition des équipes							Méthode			Approche projet		Note	Prix	Note		
N° d'ordre	NOM	Architecte / 0,5	Scénographe / 0,5	Be Structure / 0,5	Be Fluides / 0,5	Thermique / 0,5	Economiste / 0,5	Acousticien / 0,5	Méthode / 0,5	Réunions / 0,5	Communication / 0,5	Compréhension / 0,5	Pistes / 0,5	Σ /6	Montant	Note*	Remarque	Σ /10
1	ANKHA	x	/	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	5,75	204.500	3,32		9,07
2	CAAZ Architecture	x	x	x	x	x	x	o	/	o	o	/	o	3,5	178.500	3,81		7,31
3	Monsieur Rocco DE BONNIS	o	o	x	x	/	x	x	/	o	o	/	x	3,125	170.000	4	* à bons	7,125
4	SARL ECLORE	x	x	x	x	x	x	x	x	x	/	x	/	5,5	197.000	3,45		8,95

* modèle de calcul de la note : /

$$\frac{\text{Offre la plus basse X 4}}{\text{Offre du candidat}}$$

Remarques concernant la notation des candidats :

Les éléments de notation en vert font apparaître un classement chiffré tel qu'il peut être établi en suivant strictement le règlement de consultation. Une remarque en rouge fait état d'une variations décelée sur le montant des honoraires proposé par le groupement de Bonnis ; par ailleurs on notera la carence d'architecte dans les compétences de cette équipe.
Au regard des critères présents dans le règlement de consultation, le classement est le suivant : **1 ANKHA / 2 SARL ECLORE / 3 CAAZ Architecture / 4 Monsieur Rocco de BONNIS ;**
Le tableau joint en page suivante est destiné à préciser certains aspects des candidatures.

Le CAUE de la Savoie invite véritablement la CAO à considérer le tableau page suivante afin de préciser son choix.

Au regard des critères présents dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir ANKHA, avec un montant d'honoraires de 204 500 € HT - 245 400 € TTC.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette proposition.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

IV URBANISME

IV.1 Etat sur les PC / DP / CU

PC

SAVOISIENNE HABITAT	La Serraz	31 logements Séniors

DP

SCOLLO Guillaume	Allée des Orchidées	pergola
SCI STELENA	Route de la Crusille	remplacement tuiles/création fenêtre toit/remplacement menuiserie / ravalement façade
SEGURA Frédéric	Chemin du Monthieux	abri de jardin
VEUILLET Stephen	Route du Terreau	Installation bulle gonflable/tente toile/chalet bois
PASCUAL Nathan	Chemin Combe Pitoz	agrandissement des ouvertures
SARL GREEN ELEC/M. VIVET	Route du Porcinel	panneaux photovoltaïques
EDF ENR / M. QUAY	Rte du Col de l'Epine	panneaux photovoltaïques
ENEDIS	Route de Yenne	poste de transformation
DIEZ Stéphane	Rte du Col de l'Epine	réfection toiture grange
BELLEMIN Steeve	Chemin de la Crétaz	Aménagt s/toiture et création ouvertures

CU

Maître BOYER	Ldt Montmerle	CU d'information
Maître GASAU	Chemin du Buinon	CU d'information (X 2)
RUBAGOTTI Céline	Chemin Majos	CU opérationnel (création logts)
DA SILVA Isabel	Chemin Pré Jassieux	CU d'information
Maître JOSSERAND	Bois Vallier	CU d'information

IV.2 Régularisation échange M. et Mme BELLEMIN-NOËL / Commune de Novalaise

Madame le Maire informe que dans le cadre du réaménagement de la route de la Crusille avec création du rond-point, différentes transactions avaient eu lieu avec les propriétaires riverains concernés : échanges de surfaces de terrains et cession de parcelles.
A ce jour, une régularisation foncière, par acte notarié, n'a pas été conclue.

À la suite d'une entrevue entre Madame le Maire et les propriétaires concernés, ceux-ci se sont entendus pour procéder à un échange foncier consistant à :

- Cession, à titre d'échange, par M. Yves Alain BELLEMIN-NOËL et Madame Denise BERTHET au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section A N° 3628, d'une contenance cadastrale de 07a 29 ca
- Cession, à titre d'échange par la Commune à M. Yves Alain BELLEMIN-NOËL et Madame Denise BERTHET de la parcelle cadastrée section A N° 3623, d'une contenance cadastrale de 11a27ca.

Cet échange foncier interviendra sans soulte, ni retour de part ni d'autre (la valeur des 2 parcelles est estimée à environ à 3 645 €), et l'ensemble des frais notariés sera à la charge de la Commune de Novalaise.

Il convient de valider cet échange afin de procéder à cette régularisation foncière et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cet échange et autorisent Madame le Maire à signer l'acte.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

IV.3 Cession de terrain – lieudit La Rossière – Dossier M. REYNAUD

Madame le Maire informe qu'à la suite de l'empiètement sur une parcelle communale, lors de la construction de leur habitation, un échange est intervenu entre Monsieur et Madame REYNAUD et la Commune en 1969, avec signature d'un acte notarié le 24/11/1970.
La Commune avait cédé la parcelle A N° 1864. En contrepartie, Monsieur et Madame REYNAUD avait cédé, selon le document d'arpentage établi, les parcelles cadastrées section A 1860 et 1862.

A ce jour, la parcelle communale cadastrée section A N° 1862 est enclavée dans la propriété des Consorts REYNAUD. Ils souhaitent acquérir cette parcelle communale ainsi que la parcelle communale cadastrée section A N° 1860, située en bordure de la route départementale, et ce afin de créer une seule unité foncière, car ils envisagent la cession de leur propriété.

Les parcelles communales A 1862 et A 1860 ont une contenance totale de 509 m² et sont classées en zone A au PLU.
Il est proposé une cession de ces parcelles au prix de 2 € le m², l'ensemble des frais notariés étant à la charge des Consorts REYNAUD.

Il convient de valider cette cession au prix proposé et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte.
Décision du Conseil Municipal : Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré valident cette cession et autorisent Madame le Maire à signer l'acte.

✓ Vote

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	17

V SECURITE / SURETE

Monsieur MANTEL présente le tableau récapitulatif des interventions des services de gendarmerie sur la Commune.

VI INFORMATIONS

Date des prochains conseils municipaux : 20 février et 19 mars 2024

Séance levée à : 21h45

Le secrétaire de séance,

Fabien DUPRAZ

Le Maire,

Claudine TAVEL

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)